

**MAIRIE DE VILLERS-POL**

14, Rue des écoles

59530 Villers-Pol

Tél : 03 27 49 06 37

Mail : [mairie.villerspol@orange.fr](mailto:mairie.villerspol@orange.fr)

**ARRETE DU MAIRE**

**Arrêté de circulation**

Arrêté n°90 - 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux de tranchée en trottoir pour branchement Enedis, par l'entreprise TROMONT Denimal à Feignies, au 4 Rue Henri André Berthe de et à Villers-Pol du 13 janvier 2025 au 14 février 2025.

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

**Vu**, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

**Vu**, le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu**, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**Vu**, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

**Vu**, la demande de l'entreprise et de l'organisateur ;

**ARRETONS**

**Article 1** : Dans le cadre des travaux de tranchée en trottoir pour branchement Enedis au 4 Rue Henri André Berthe, à compter du 13 janvier 2025 et ce pour une durée de 30 jours, aux abords des travaux les restrictions suivantes feront effet :

- Stationnement interdit
- Dépassement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h

**Article 2** : L'entreprise TROMONT Denimal à Feignies sera chargée de la mise en place de la signalisation.

**Article 3** : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Pol,

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- L'entreprise responsable des travaux

Fait à Villers-Pol, le 19 décembre 2024

M le Marie,  
Olivier YZANIC

